

[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18164637

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRE LE 31 OCT. 2018

Le Greffier

N° d'entreprise : 0875 560 996

Dénomination

(en entier) : ATRYA BELGIUM

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Montingy, 57Z - 6200 Chatelineau

Objet de l'acte : Nominations - Démissions

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017 a renouvelé le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Marc BURGER, demeurant à F-67960 Entsheim (France), rue des cerisiers, 4 et de Monsieur Johannes Heinrich TRYBA, demeurant à CH-4707 Niederbipp (Suisse), 31 Lehnweg, pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2018 a décidé de renouveler le mandat du commissaire de la ScivPRL DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises, dont les bureaux sont sis à 1170 Bruxelles, avenue E. Van Becelaere, 28A/71, laquelle a déclaré désigner comme représentant permanent M. Michael De Ridder, réviser d'entreprises, associé. Le mandat de commissaire portera sur les exercices 2018, 2019 et 2020 et s'achèvera lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020. Les émoluments du commissaire ont été fixés par l'assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2018 a pris acte de la démission à effet immédiat des administrateurs Marc BURGER demeurant à F-67960 Entsheim (France), rue des cerisiers, 4 et de Monsieur Johannes Heinrich TRYBA, demeurant à CH-4704 Niederbipp (Suisse), 31 Lehnweg.

La même assemblée générale a désigné en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2024 :

- Monsieur Marc BURGER demeurant à F-67960 Entsheim (France), rue des cerisiers, 4
- Monsieur Roland BESNARD, demeurant à F-44470 Carquefou (France), rue Danae, 14.

Fait à Chatelineau, le 26 octobre 2018

Marc BURGER, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).